



CENTRE HOSPITALIER
BP 8
1 avenue Félix Faure
38161 ST MARCELLIN

AVIS DE CONCOURS RESERVE SUR TITRES ACCES A LA CATEGORIE A POUR CERTAINS CORPS PARAMEDICAUX DE LA CATEGORIE B

La Directrice du Centre Hospitalier de ST MARCELLIN dans l'ISERE,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statut particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifié portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n°2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

Article 1 : Un concours réservé sur titres, ouvert en application de l'article 49 du décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 et conformément à l'arrêté du 25 mars 2022 susvisés, aura lieu le 15/09/2022 à partir de 14 h au Centre Hospitalier de Saint Marcellin permettant aux personnels paramédicaux de catégorie B d'accéder aux corps de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

Article 2 : Peuvent être candidats les agents relevant des corps paramédicaux susvisés de catégorie B justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs dans le corps.

Les dossiers de candidatures doivent comporter :

- une copie des titres et diplômes dont le candidat est titulaire,
- le formulaire de renseignement dûment complété à demander au service RH
- un état signalétique des services publics, rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination,

Les candidatures devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au plus tard le 31 août 2022, à la Résidence d'accueil et de soins le PERRON, Madame la Directrice des Ressources Humaines, Nathalie VIALET BP 36-ST SAUVEUR 3160 route d'Izeron 38161 SAINT MARCELLIN, auprès de laquelle peuvent être obtenus le formulaire de renseignement et le lieu précis du concours.

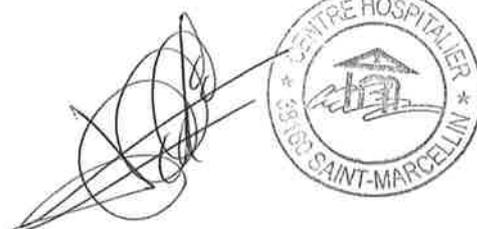
Chaque candidat sera auditionné par le jury pendant 10 minutes maximum.

Saint Sauveur le 09/08/2022

Pour la Directrice,

La Directrice des ressources humaines,

Mme Nathalie VIALET





CENTRE HOSPITALIER
BP 8
1 avenue Félix Faure
38161 ST MARCELLIN

OBJET : Concours réservé sur titres

LA DIRECTRICE,

COMPOSITION DU JURY
CONCOURS RESERVE AUX CORPS PARAMEDICAUX DE
CATEGARIE B POUR UN ACCES A LA CATEGORIE A
Du 15 septembre 2022 à 14 heures

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statut particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-748 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels médico-techniques de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifié portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n°2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1:

La composition du jury pour le concours réservé sur titre est la suivante :

- Mme Nathalie VIALET, Directrice des ressources humaines du Centre Hospitalier à SAINT MARCELLIN, Présidente
- Mme REGEFFE VIAU Emilie cadre de santé à la Résidence d'Accueil et de soins Le Perron à St Sauveur
- Mme CORNET Marie Laure, cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier de Saint Marcellin

ARTICLE 2 :

A la suite du déroulement du concours, le 15 septembre 2022, le jury établira, par ordre de mérite et dans la limite des places mises au concours, la liste de classement des candidats admis par filière et établissement.

ARTICLE 3 :

La ou les nominations se feront dans l'ordre d'inscription sur la liste précitée.



Fait à Saint-Marcellin le 09/08/2022

Pour la Directrice,
La Directrice des ressources humaines,
Nathalie VIALET